INSTALLATION SEPTIQUE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Mis à jour : août 2023	
N° de matricule :	
N° de demande :	

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE

Coût : 100$

1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):

2) Nom du propriétaire:

Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire

1) Nom:

2) Adresse: Ville: Province: Code postal:

3) N° de téléphone (1): ( ) **4)** N° de téléphone (2): ( )

5) Courriel: 6**)** Procuration: Oui ☐ Non ☐

Coordonnées de l'entrepreneur

1) Nom:

2) Adresse: Ville: Province: Code postal:

3) N° de téléphone : ( ) **4)** N° R.B.Q. :

5) Courriel:

Autres informations importantes à fournir

1) Coût approximatif des travaux: **$** _____

2) Date du début des travaux: _____ **3)** Date prévue de fin des travaux: _____

Vous devez fournir:

1) Étude de caractérisation réalisée par un professionnel compétent (technologue ou ingénieur)

2) Mesures de mitigation contre l'érosion à mettre en places, en précisant le type, le nombre et l'emplacement

3) Au plus tard 6 mois après la réalisation des travaux : rapport de conformité réalisé par le professionnel responsable de l'étude de caractérisation

LES DOCUMENTS DE PLUS DE 11'' x 17'' DOIVENT EN PLUS ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE

Signature	**Date**

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0

www.wentworth-nord.ca **Téléphone: (450) 226-2416** Sans frais (800) 770-2416 **Télécopieur: (450) 226-2109** **adjurbenv**@wentworth-nord.ca

SAVIEZ-VOUS QUE?

L'érosion provenant de sites de construction non-contrôlés produit environ quatre tonnes de sédiments pour chaque nouveau résident (BAPE).

POURQUOI CONTRÔLER L'ÉROSION ?

Une des principales causes de l'eutrophisation des lacs au Québec est la mauvaise gestion de l'érosion, causée par la mise à nu du sol lors de travaux (construction de maisons, de routes, etc.). Ainsi, une fois qu'un sol est mis à nu et que ce dernier est exposé aux précipitations, les particules de sol se dirigent vers les fossés et les cours d'eau, causant une réduction de la transparence de l'eau, la prolifération de plantes aquatiques et d'algues, une augmentation de l'apport en nutriments, la destruction des frayères et la mort des poissons.

D'un point de vue économique, l'érosion coûte cher : blocage des ponceaux et des égouts pluviaux, perte de zones de baignade, augmentation des coûts de filtration de l'eau potable, etc.

OÙ TROUVER PLUS D'INFORMATION ?

Pour plus d'information sur l'érosion, l'eutrophisation ou la règlementation en vigueur, contactez votre municipalité locale.

RESSOURCES

MRC des Pays-d'en-Haut
www.mrcpdh.org

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD)
www.abrinord.qc.ca

Alliance pour une gestion intégrée et responsable du bassin versant de la rivière du Diable
(AGIR pour la Diable)
www.agirpourladiable.org

RAPPEL
www.rappel.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Abrinord

Ce dépliant est réalisé dans le cadre du
Plan de lutte aux cyanobactéries, volet 2008-2009.

Le CONTRÔLE de L'ÉROSION

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut

LES MESURES

Nouveau règlement sur le contrôle de l'érosion

Les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ont à cœur la santé de leurs lacs et cours d'eau. Pour assurer leur viabilité à long terme, elles ont mis de l'avant une règlementation vouée à l'utilisation de mesures de contrôle de l'érosion lors de travaux qui impliquent un remaniement du sol. Les citoyens sont ainsi interpellés à participer activement dans la sauvegarde de notre patrimoine naturel et collectif.

Ainsi, à partir de maintenant et dans toutes les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher le transport des particules de sol par l'eau de ruissellement

lors de l'exécution de travaux qui nécessitent le remaniement, le nivellement ou tout autres travaux du sol.

Source: ABRINORD

Source: RAPPEL

Source: RAPPEL

VOICI DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION FACILES À APPLIQUER

Garder la végétation en place

La meilleure façon de contrer l'érosion est de conserver la végétation déjà en place la plus intacte possible.
Généralement, une bande de 8 mètres (25 pieds) autour de la construction est suffisante à la circulation de la machinerie. Il est aussi préférable d'y aller par étape pour les travaux de plus grande envergure afin de limiter la surface de sol mise à nu.

N'oubliez pas de disposer vos tas de terre à l'extérieur de la bande riveraine

Recouvrir les sols mis à nu

Tas de terre

◊ Couvrez-les d'une toile imperméable et placez des blocs sur la toile afin de stabiliser celle-ci. Cette toile limitera l'érosion éolienne et le transport de sédiments par l'eau de pluie, pouvant causer des problèmes respiratoires et des accumulations de sédiments ailleurs qu'à l'endroit souhaité.

Sol mis à nu

◊ Posez du paillis ou ensemencez les sols mis à nu sur les terrains à faible pente (< 5 °).

Notez que le paillis est interdit dans la bande riveraine des lacs et cours d'eau.

◊ Posez un tapis végétal, de la tourbe ou aspergez d'hydrosemence les sols mis à nu sur les terrains à pente plus forte (>5 °) et ce, sur un maximum de 20 mètres.

Un tapis végétal peut être installé suite à l'ensemencement pour protéger le sol.

Installer des barrières à sédiments

Cette technique sert à capter les sédiments qui ont été transportés durant l'exécution des travaux sur un site en pente ou dans un canal de drainage. La barrière est faite de géotextile ou de ballots de paille. Le géotextile est plus onéreux, mais réutilisable tandis que les ballots de paille se décomposent. Il faut se limiter aux endroits où le débit est faible.

Procédure d'installation

◊ La barrière doit être à 1,5 m (5 pieds) en bas de la pente;
◊ Creusez une tranchée de 30 cm (12 po)
Installez dans la tranchée le géotextile sur des poteaux de 1,2 m (4 pi) plantés à tous les 2,5 m (8 pi);
◊ Pliez le géotextile au fond de la tranchée sur une longueur minimale de 20 cm (8 po) et fixez-le à chaque poteau;
◊ Remblayez la tranchée et compactez bien la terre pour empêcher l'eau de couler sous la toile.

Source: MRC des Pays-d'en-Haut